

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2015**

**Convocation du 22 juin 2015**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 7**

**Nombre de suffrages exprimés : 9** en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Quinze, le Vingt Sept Juin à 9 heures 40, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Michel LARTOT, Maire, en session ordinaire du mois de juin 2015.

**Présents :**

Michel LARTOT  
Damien BOUVERET  
Anne OLSZAK

Rachid KHELIFI  
Sylvie THIVET  
Marlène GODAIN  
Pascale BOILLOT

**Absents excusés :** Christophe BORDY, Nicolas LAFFIN, Christophe MENICUCCI donne procuration à Sylvie THIVET, Sandrine GRAPPEY donne procuration à Anne OLSZAK

**Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.:** Anne OLSZAK

**Début de la séance à 9H40**

**1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2015**

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance précédente du 29 mai 2015.

**Voté à l'unanimité**

**2/ Renouvellement contrat de prestation de service en assainissement avec Gaz & Eaux**

Le Maire informe que le contrat de prestation de service en assainissement est arrivé à échéance et qu'il faut le renouveler.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement du contrat de prestation de service en assainissement avec Gaz & Eaux et autorise le Maire à le signer.

**Voté à l'unanimité**

**3/ Contrat d'assurance des bâtiments communaux**

Une renégociation de l'assurance des bâtiments communaux a été demandée.

4 contrats sont proposés en renouvellement :

GAN : (notre assureur actuel) propose une réduction de 10% de notre contrat soit un montant de 3 265.97 € TTC

MAIF : 2 939.56 € TTC

GROUPAMA : 3 496.00 € TTC

ALLIANZ : 2 981.67 € TTC

Le Conseil Municipal valide le choix retenu par la commission d'appel d'offres à savoir ALLIANZ, et autorise le Maire à signer le contrat.

**Voté à l'unanimité**

**4/ Prix du stère d'affouage et exploitation 2015**

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point au prochain Conseil Municipal (par manque d'informations).

#### **5/ Règlement de la facture, formation au permis B de l'agent Guy Schwoerer**

Lors de la séance du 26 juin 2012, le Conseil municipal a validé la prise en charge du permis B pour l'agent municipal Guy Schwoerer, pour un montant de 1020 €.

L'agent Guy Schwoerer, après plusieurs tentatives, n'a pas réussi l'examen du code et a souhaité ne pas poursuivre sa formation.

La facture de l'auto-école 3D'S (repreneur de l'auto-école NICOD) comprenant le forfait code, les frais de dossier et l'inscription aux examens s'élève à 318,00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte que la facture soit prise en charge par la commune.

**Voté à l'unanimité**

#### **6/ Désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail (ACFI)**

Le Maire informe que la convention concernant la désignation d'un ACFI, signée en 2007 est arrivée à échéance.

Le Comité Technique, qui s'est réuni le 3/02/2015, a donné son avis favorable à la désignation d'un ACFI pour notre commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la proposition de passer une convention avec le Centre de Gestion du Doubs et autorise le Maire à la signer.

**Voté à l'unanimité**

#### **7/ Devis « armoires électriques »**

Le Maire présente le devis de Monsieur Philippe GAUTHIER concernant la mise en place d'horloges dans les armoires électriques afin de temporiser l'éclairage public. (à étudier pour garder l'éclairage unique du monument aux morts) Le montant du devis est de 5 834.40 € TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis et autorise le Maire à le signer.

**Voté à l'unanimité**

#### **8/ Participation mise à disposition du Presbytère de Quingey**

Le presbytère de Quingey appartient à la commune de Quingey, qui en assure l'entretien. Ce local (logement, bureaux) est utilisé par l'unique prêtre à disposition des 36 communes de la paroisse Calixte II, à laquelle notre commune fait partie.

La commune de Quingey demande à ces 36 communes une participation à hauteur de 0.85 € par habitant (base INSEE) chaque année pour la mise à disposition du presbytère au prêtre.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, avec 9 voix contre, invalide la proposition de payer à la commune de Quingey un loyer annuel de 0.85 € par habitant à compter de l'année 2015

**Voté contre à l'unanimité**

#### **9/ Motion de soutien à l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations**

Le CM valide la motion de soutien à l'AMF contre la baisse des dotations.

**Voté à l'unanimité**

#### **10/ Questions diverses**

Un devis a été demandé pour la rénovation de la fontaine (fibres en résine pour remplacer les vieux joints en béton). Premier devis demandé : 1 880.00 € + 500.00 € de produits, une semaine de travaux.

**Fin de séance : 10H40**

Michel LARTOT, Maire

